

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **43 (1907)**

Heft 29-30

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

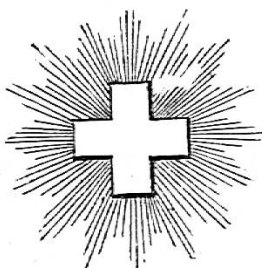
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

XLIII^{me} ANNÉE

N^{os} 29-30.



LAUSANNE

20-27 juillet 1907

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez
ce qui est bon.

SOMMAIRE : XVII^{me} congrès de la Société pédagogique de la Suisse romande. — Les degrés de lecture. — Chronique scolaire : Jura bernois, Vaud. — Correspondance. — Glanures historiques. — Bibliographie. — Nouveautés pédagogiques. — PARTIE PRATIQUE : Série de préparations sur les constructions (suite). — Enseignement de la coupe : Pantalon pour jeune fille (suite et fin). — Dictées. — Chant : La fauvette.

XVII^{me} CONGRÈS DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Oh ! les magnifiques journées du Congrès de Genève, égayées par le soleil, réjouies par l'amitié, remplies par le travail ! Nos collègues du bout du lac n'eurent pas à se mettre en frais d'amabilité pour nous recevoir : ils sont toujours aimables et l'hospitalité de leur cité est notoire. Vrai ! nous nous sentions bien chez nous, là-bas ; — et ceux qui ont vu baisser le patriotisme des Genevois sont aveugles, sourds et insensibles. Dommage qu'ils ne soient pas muets ?

Voulez-vous que je vous donne la note caractéristique de ce Congrès ? Voici :

L'école est l'architecte de la société future ; — les instituteurs doivent être unis pour marcher de progrès en progrès ; — la Suisse peut compter sur le patriotisme du corps enseignant.

Première journée. — Dès le matin, des comités se réunissent à l'école du boulevard James-Fazy. C'est la Commission de vérification des comptes de la *Romande* ; c'est le Bureau central qui donne ses derniers ordres avant le coup de feu ; c'est le Comité de rédaction de l'*Educateur* ; c'est le Comité central. Tous ces messieurs, graves et compassés, se dérident en se voyant accueillis par de gentilles stagiaires en costumes nationaux. Elles offrent de si bonne grâce le pain et le sel que les pensers moroses fuient devant leurs sourires.

Séance du Comité central de la Romande. 4 1/2 heures, à l'école du boulevard James-Fazy. M. William Rosier préside. Il souhaite une cordiale bienvenue aux assistants. M. Barbier, à la Chaux-de-Fonds, donne sa démission de membre du C. C.

Rapport présidentiel. — M. Rosier fait l'éloge de l'*Educateur* et de son rédacteur en chef, M. F. Guex. qui nous dira tout à l'heure ses impressions sur la marche du journal. Il félicite M. U. Briod, le rédacteur de la partie pratique, qui collabore à notre organe avec tant de cœur; il a un mot aimable pour notre gérant, M. Perret, qui est le modèle des administrateurs.

Notre association est florissante; elle sait étudier les questions à fond: souvent les Directions de l'Instruction publique écoutent ses avis et entrent dans ses vues.

A notre diligence, les Conseils d'Etat de Vaud, Neuchâtel et Genève ont institué des cours de vacances et les ont subventionnés. La reconnaissance de tous les instituteurs leur est acquise. Ces cours ont eu beaucoup de succès.

La Société pédagogique romande s'est occupée de la question des examens de recrues; il s'agissait de rajeunir ces épreuves, de les rendre conformes aux principes d'une saine pédagogie. Le Département militaire fédéral a pris nos desiderata en considération et nous a donné satisfaction sur beaucoup de points.

A la demande d'un bon nombre de sociétaires, de concert avec la section vaudoise, nous avons organisé une course d'études à Milan. La bonne réussite de ce voyage nous engage à proposer à l'assemblée générale une adjonction à l'article 2 de nos statuts. L'un des buts de notre association serait donc:

d) L'organisation de courses d'études.

L'Union des instituteurs genevois a demandé son agrégation à *La Romande*. Le Bureau du Comité central, après avoir examiné au plus près de sa conscience la lettre et l'esprit de nos statuts, a pu se convaincre que ce groupement était parfaitement admissible dans notre giron. Il l'a admis. Il sollicite maintenant un bill d'indemnité.

Nous avons prié le *Schweizerischer Lehrerverein* de voir s'il n'était pas possible de faire alterner les cours de vacances entre la Suisse allemande et la Suisse française de façon à ce qu'il n'y ait pas deux cours simultanément dans une année et aucun l'année suivante. Nos ouvertures ont été repoussées. Nous n'en voudrions pas le moins du monde à nos Confédérés; ces divergences sur des points secondaires ne doivent pas nous empêcher de travailler en commun à notre grande œuvre: l'éducation populaire.

Le tarif douanier donne des plus-values considérables; les mé-

nages cantonaux ont peine à joindre les deux bouts. La Confédération ne bonifie aux cantons que le 4 pour cent des sommes qu'ils consacrent à l'instruction publique. A Schaffhouse, nos collègues de la Suisse allemande ont demandé l'augmentation de la subvention fédérale à l'école primaire. Demain, nous aurons l'honneur de vous proposer l'adoption de la motion suivante :

La Société pédagogique de la Suisse romande réunie en assemblée générale à Genève, le 16 juillet 1907, se prononce à l'unanimité pour l'augmentation de la subvention fédérale à l'école primaire et charge le Bureau du Comité central de présenter ce vœu aux Autorités fédérales.

Nous proposerons aussi à l'Assemblée générale de voter une motion en faveur d'un *Annuaire scolaire suisse* rédigé en français.

Dans six mois, le siège du Comité central sera transféré dans le Jura bernois. Nos amis de ce canton désirent être déchargés du souci de la rédaction et de l'administration du journal. Ils prennent plaisir à constater la marche progressive de notre organe. Ils rendent pleinement hommage aux capacités de MM. F. Guex et Briod ; ils savent que l'*Educateur* ne saurait être en de meilleures mains.

Le rapport présidentiel se termine par cette bonne page qui résume magistralement la raison d'être de la Romande et les services qu'elle a rendus aux instituteurs et à la patrie.

Notre société est vieille par les ans. Bientôt elle pourra célébrer le cinquantième anniversaire de sa fondation. Lorsqu'on étudie son histoire, on constate les grands services qu'elle a rendus au corps enseignant, à l'école et au pays. Mais sa tâche est loin d'être terminée. Chaque année, de nouvelles questions surgissent dans le domaine scolaire, de nouveaux problèmes se présentent, qu'il faut résoudre. Il y a tout d'abord l'amélioration de la situation du corps enseignant que nous devons poursuivre sans relâche. En outre, autour de l'école obligatoire se sont constituées un grand nombre d'œuvres qui la complètent et qui en augmentent les bienfaits. Ce sont les écoles complémentaires et toutes les œuvres post-scolaires ; ce sont aussi les classes gardiennes, les cuisines scolaires, les colonies de vacances, etc. Vraiment les promoteurs de l'école obligatoire n'auraient pu soupçonner les conséquences si variées et si étendues du grand principe qu'ils défendaient. Mais nous qui les constatons, nous pouvons de plus fort bénir leur mémoire.

Et dans cette œuvre de progrès incessants, dans le domaine éducatif et social, notre société a un grand rôle à remplir. Elle doit servir d'initiatrice ; elle doit vouer la plus grande attention à toutes les questions qui se présentent à l'horizon de l'école et orienter leur étude vers les solutions pratiques ; elle doit donner à la fois l'élan et la direction au mouvement pédagogique dans notre pays.

A côté de cette haute mission, elle a aussi celle d'entretenir entre les membres du corps enseignant de nos cantons des relations de bonne amitié. C'est grâce à elle, c'est grâce à ses réunions périodiques, à son journal, que ces relations existent.

Elle a enfin, comme toutes les sociétés intercantionales et fédérales, son rôle bienfaisant à remplir au point de vue patriotique, par le groupement de toutes les forces enseignantes sur le terrain national.

Pour nous, qui suivons avec assiduité ses réunions depuis nombre d'années, nous ne pourrions jamais assez dire le plaisir qu'elles nous ont procuré et le bien intellectuel et moral que nous en avons retiré.

Nous avons foi dans l'avenir de notre chère société, et c'est avec une entière confiance que nous remettrons dans quelques mois notre mandat à nos amis du Jura bernois. Nous savons qu'ils sauront tenir haut et ferme le drapeau de la Romande.

Des applaudissements prolongés saluent cette péroration magnifique.

Conformément aux désirs du Bureau, l'assemblée vote les deux motions proposées.

Les Neuchâtelois font ajouter au vœu relatif à l'augmentation de la subvention fédérale la proposition suivante :

La Société pédagogique romande émet le regret que, dans certains cantons, rien n'ait été fait pour l'amélioration des traitements des instituteurs primaires.

A propos de l'alternance des cours de vacances, M. E. Briod pense que si le *Schweizerischer Lehrerverein* ne veut pas entrer dans nos vues, nous devrions soumettre la question à la Conférence des Directeurs de l'instruction publique.

M. Guex lit son rapport sur la marche du journal. Nous aurons l'occasion d'en reparler. Il termine en donnant sa démission de rédacteur en chef. Pensez : dix ans de labeur ininterrompu, dix ans sans vacances, dix ans de production sans relâche, il y a de quoi terrasser les plus forts.

L'assemblée unanime proteste : le bon capitaine qui conduit si bien son esquif, qui vient de nous tracer la route, ne saurait abdiquer sans nous indiquer un successeur qui le vaille ; pour l'instant, nous ne voyons pas d'homme mieux informé que lui.

Ici, la séance est interrompue.

Soirée familière à la Source. — Pendant que le Comité central soupe dans le vestibule de cette coquette bonbonnière, les congressistes arrivent en foule. A huit heures, six cents personnes sont dans la grande salle, prêtes à acclamer le corps des stagiaires genevois qui a organisé cette fête de famille jusque dans ses plus petits détails.

Merci à ces aimables garçons, à ces mignonnes jeunes filles ! Vous nous avez charmés.

Qui louer ? Tous. Pas de distinctions : pour bien faire, je donnerai une palme au chœur des stagiaires, fort bien dirigé par M. Mathil, — à M. Lickert, le clarinettiste-virtuose ; — à M^{lle} Roessgen,

l'impeccable accompagnatrice, — à M^{lle} Cuchet, si méritante, — à M^{lle} Neydeck, qui doit avoir suivi des cours chez Yvette Guilbert, — aux interprètes du *Bon truc*, qui l'ont joué avec tant de naturel.

J'ai gardé M^{lle} Métral pour la bonne bouche. Genevoise jusqu'au bout des ongles, toujours enjouée, je n'aurais jamais pensé qu'elle pût arriver sans rire au bout de son rouleau. Il faut dire que les vers de M^{me} Dunand sont bien venus.

Oyez plutôt :

Salut à tous, amis et chers Confédérés !
Merci d'être accourus nombreux, en rangs serrés,
Dans notre cité de Genève.
Nous espérons, amis, que ces heures si brèves
Seront toujours pour vous
Un souvenir très doux.

.....
Nous travaillons ensemble à l'œuvre forte et belle
Qui fera des enfants les hommes de demain.
Par nos soins, dans leurs cœurs, s'allume l'étincelle
Qui devra les guider vers le beau, vers le bien.
Mais pour réaliser l'œuvre qui nous appelle,
Soyons unis, marchons tous la main dans la main.

Nous nous aimions sans nous connaître...
Maintenant, nous nous connaissons ;
Nos cœurs vibrent à l'unisson.
Et nous aimant, nous pourrons être
Unis pour le même travail,
Marchant vers le même idéal !
Nous sommes tous enfants d'une même patrie ;
Pour elle, nos efforts, nos labeurs, notre vie !
Sans nous lasser jamais, semons, semons le grain,
Le beau, le noble grain qui lèvera demain.
Il faut que la moisson soit bonne :
C'est la Patrie qui moissonne !

(A suivre.)

R. R.

LES DEGRÉS DE LECTURE

I. — COMMENT ON APPRÉCIE LE SAVOIR EN LECTURE

Quant un nouvel élève se présente à l'école voici la première question de l'instituteur chargé de le classer : « Sait-il lire ? » La réponse « Non. Il ne sait rien » est claire. Le cours d'initiation est bien nettement indiqué pour recevoir le nouveau.

La maman répond parfois : « Un peu. Il commence ». Ce qui veut dire tout aussi bien que l'enfant connaît ses lettres seulement ou qu'il sait syllaber ou qu'il lit couramment des mots.

Quand, avec une pointe de fierté bien légitime, la mère dit : « Oui, il sait lire », c'est encore un renseignement assez vague. Assembler péniblement, lentement les syllabes d'un mot, c'est *savoir lire*. Dire avec l'assurance d'une personne qui récite, avec des inflexions de voix qui aident à l'intelligence du texte et mettent en valeur les idées et les mots importants, lire avec tout l'art d'un Legouvé, c'est encore *savoir lire*.

Placé devant le livre l'enfant montre vite où il en est. Mais l'instituteur, guère plus que la mère, ne saurait par un mot, par un chiffre, caractériser le degré de savoir de l'enfant en lecture. Dire qu'il lit *bien*, qu'il lit *mal*, ce sont des mots et rien de plus. L'expression imagée lire *couramment* n'a pas non plus, tant s'en faut, un sens précis. Il semble qu'elle signifie lire sans hésitation, être maître de sa lecture, s'arrêter où l'on veut ralentir ou presser le débit à son gré. Est-ce lire sans fautes ?

Comment marquer la limite entre une hésitation légère et une assurance saccadée ? Peut-on pénétrer assez loin dans la physiologie de l'enfant pour distinguer l'arrêt volontaire de l'arrêt par étourderie ou par pure maladresse ?

Or, il y a en lecture des mots faciles, des mots compliqués, des mots d'une syllabe, d'autres de cinq et six syllabes, des groupes de mots où s'accumulent des difficultés de prononciation qui rendent très variables la vitesse et l'assurance de la parole. Il y a aussi l'intonation qui, non seulement, aide ou nuit à la compréhension du texte, mais qui peut donner à l'auditoire l'impression que le lecteur fait effort ou qu'il est à l'aise. Il y a l'articulation confuse qui peut aussi faire illusion sur l'habileté du lecteur.

Il y a enfin le sens du texte qui exige ou des pauses ou une accélération de vitesse dans le débit. Pour juger du savoir en lecture il faudrait donc pouvoir séparer dans cet ensemble de faits et de gestes semblables ou opposés ce qui est volontaire et raisonné de ce qui est instinctif et malhabile. Il s'ensuit que l'appréciation d'une lecture courante est actuellement quelque chose de subjectif et de personnel. Chaque maître interprète à sa façon le vocable *lire couramment*. Pour certains instituteurs, c'est lire avec aisance, sans fautes, avec ou sans inflexion de voix ; pour d'autres, on lit couramment dès qu'on ne syllabe plus, même si l'on n'enchaîne pas les mots, si l'on fait des substitutions de lettres, des omissions, des répétitions. Il est facile de se convaincre de cette diversité d'opinions en posant la question autour de soi.

Nous avons pensé qu'il serait utile de mettre un peu de précision sous ces mots, et nous avons tenté d'établir les bases d'une appréciation objective du degré d'instruction en lecture.

II. — L'ÉCHELLE DE LECTURE

Des enfants qui lisent se différencient par le mode de procéder ou l'*allure*, la *vitesse*, le *nombre*, et la *nature* des fautes, le plus ou moins de netteté de l'*articulation*, l'*intonation*, les *inflexions* de voix.

L'*allure*, c'est la manière d'avancer par syllabes, par mots, par groupes de mots. Les débutants lisent en syllabant; un lecteur accompli procède par groupes de mots indiqués par la ponctuation ou par le sens.

La *vitesse*, très faible chez les débutants, augmente à mesure que l'apprentissage se fait. Pour les écoliers, qui ne sont pas assez contenus et surveillés par le maître, elle s'accélère outre mesure.

Les *fautes* sont des substitutions de lettres, des omissions, des répétitions et des arrêts vicieux dans le mot ou entre deux mots. Le nombre des fautes diminue évidemment à mesure que l'enfant en grandissant, étend son vocabulaire par la lecture. Ce sont les arrêts faux qui disparaissent d'abord, surtout ceux qui sont dûs à des *irrégularités* de prononciation et qui se font au milieu du mot. — Il y a irrégularité de prononciation quand des signes graphiques semblables s'emploient pour des sens différents. Ainsi le *t* dans répétition, *ent* dans ils content, ils sont contents. — Les autres erreurs, surtout la répétition d'un mot, sont plus tenaces.

L'*intonation* d'abord monotone, s'assouplit quand l'élève a plus d'aisance et peut accorder quelque attention au sens du texte lu. Le bon lecteur a des *intonations* et des *inflexions de voix* d'une grande variété. Il serait impossible, nous a-t-il semblé, de les analyser et de les classer, pas plus que l'articulation qui est chose individuelle.

Ce qui paraît être commun aux écoliers à chaque étape du savoir en lecture, c'est l'*allure*, les *pauses* correctes ou vicieuses, les *inflexions de voix* ou le *manque* d'inflexions de voix au cours de la phrase. Nous avons rejeté la vitesse comme élément de mesure, parce qu'il paraît difficile de fixer ce qu'est la bonne vitesse. La nature des erreurs nous avait d'abord retenu et nous avons même établi la gradation des erreurs importantes. Mais elles sont trop soumises à l'influence des méthodes de lecture et des maîtres, et partant, trop instables. Seules les pauses logiques ou fausses nous ont semblé avoir quelque fixité et nous ont servi.

Voici donc l'échelle de lecture. Elle comprend quatre degrés : la lecture *syllabique*, la lecture *hésitante*, la lecture *courante*, la lecture *expressive*.

a) *Syllabique*. — L'enfant procède par *syllabes*, la pause entre

deux syllabes étant la règle et la liaison des syllabes l'exception. Pas d'inflexion de voix.

Exemple : Nous-de-vons-ai-mer-nos-pa-rents.

b) *Hésitante*. — L'enfant procède par mots ou par groupes de mots courts ou connus. Il fait plus de pauses qu'on ne doit en faire dans la lecture correcte. Pas d'inflexion de voix.

Exemple : Il y avait | à Paris | une pauvre femme | qui vendait des | légumes | et des fruits. Sa petite fille | Pauline | l'aidait | au ma | gasin...

La période de la lecture *hésitante* est très longue chez certains enfants ; elle dure souvent plusieurs années ; quelques écoliers ne dépassent pas ce degré ! On trouve jusque dans les cours moyens, deuxième année, de grands garçons de douze ans qui ne peuvent lire couramment, au sens précis que nous donnons à ce mot.

c) *Courante*. — L'élève lit sans hésitation ; il fait des pauses aux signes de ponctuation, les arrêts vicieux étant l'exception. Il peut y avoir des chutes de voix à la fin de la phrase.

d) *Expressive*. — L'élève lit couramment avec les pauses indiquées par le sens, la ponctuation et avec des inflexions de voix au cours de la phrase.

Un assez grand nombre d'enfants quittent l'école sans acquérir ce degré de la lecture expressive.

Voici pour une école moyenne, comment se répartissaient en fin d'année les deux cent soixante-onze élèves des sept classes, dans les divers degrés de cette échelle.

Classes.	Degrés.					Totaux.
	0	1 ^{er}	2 ^{me}	3 ^{me}	4 ^{me}	
7 ^{me} classe	12	26	2			40
6 ^{me} —		5	32	4		41
5 ^{me} —			24	11	2	37
4 ^{me} —			15	18	8	41
3 ^{me} —			10	19	9	38
2 ^{me} —			8	11	15	34
1 ^{re} —				5	35	40
Totaux	12	31	91	68	60	271

Il va sans dire que ces degrés ne s'accusent pas toujours chez les écoliers avec netteté. Il est certains cas où l'on est obligé de compter les pauses vicieuses et de rapprocher ce nombre de celui des pauses logiques pour voir où est l'exception et où est la règle. L'inflexion de voix au cours de la phrase n'est pas toujours bien marquée. Nous ne nous dissimulons pas ce qu'il y a encore de subjectif dans certaines de nos appréciations. Peut-être faudrait-il

créer des degrés intermédiaires pour serrer de plus près la solution. Nous avons essayé de jeter les bases d'une classification ; les expériences et les observations des uns et des autres nous permettront sans doute de parfaire notre œuvre.

III. — CONCLUSIONS PÉDAGOGIQUES

L'étude des erreurs de lecture nous a suggéré quelques conclusions d'ordre pédagogique.

L'enfant passe facilement de la lecture syllabique à la lecture hésitante ; mais il franchit avec peine le degré suivant. Ce sont les pauses trop nombreuses qui sont l'obstacle pour acquérir la lecture courante. L'effort du maître doit donc porter sur ce point : *restreindre le nombre des arrêts vicieux*.

On sait combien il est important de ne pas laisser contracter à l'enfant une mauvaise habitude. C'est une règle générale d'éducation qu'on oublie trop à l'école. Or, que fait-on lorsque, sans préparation, on dit à l'élève, de lecture hésitante : ouvre ton livre et lis. On le met en face de difficultés : mots longs, mots nouveaux, irrégularités de prononciation, qu'il ne saurait surmonter. On lui tend des pièges. De certains, il pourra se dépêtrer sans le secours du maître, il est vrai. Pour les autres, il faudra l'aider, le faire revenir en arrière pour franchir l'obstacle. N'aura-t-il pas pris une habitude mauvaise ? On condamne, avec raison, les dictées d'autrefois où l'enfant avait à écrire des mots qu'il n'avait jamais lus, à résoudre des problèmes grammaticaux que son inattention ne lui laissait pas même entrevoir. La forme vicieuse se gravait dans son œil s'il l'avait écrite et l'application de la règle de grammaire était passée sous sa plume sans qu'il s'y arrêtât. C'étaient deux mauvaises habitudes de plus que le maître avait données à l'enfant et qu'il lui fallait déraciner. Aujourd'hui on fait lire le texte avant de le dicter, on le prépare par une étude analytique. Pourquoi n'en pas faire autant pour la lecture ?

Sans doute, régler la vitesse, allonger les pauses aux signes de ponctuation sont d'excellents procédés préventifs. Ne faudrait-il pas de plus, par un examen attentif du chapitre à lire, prévoir les arrêts vicieux probables ? On a soin d'expliquer aux enfants, avant la lecture, tout ce qui ne paraît pas clair et qui nuirait à l'intelligence du texte. C'est un souci fort légitime. Une précaution semblable nous paraît nécessaire pour le mécanisme de la lecture. Toute difficulté doit être étudiée à l'avance. On devrait même, nous semble-t-il, pour l'élève de lecture hésitante, n'autoriser la lecture à haute voix du groupe de mots, *qu'après une lecture silencieuse, systématiquement réglée*.

Ainsi l'étude attentive du mot nouveau ou difficile, faite en com-

mun par le maître et les élèves, préservera *de l'arrêt au milieu du mot*. La lecture silencieuse préalable de la partie de phrase à lire d'une traite, rend la liaison des mots plus facile, elle aidera à éviter *la pause entre deux mots* qui doivent être enchaînés. De cette façon le jeune élève sera placé dans la situation la plus favorable pour ne pas commettre la première faute. Et ceci est d'une importance capitale en pédagogie.

V. VANEY ¹.

CHRONIQUE SCOLAIRE

JURA BERNOIS. — Caisse d'assurance des instituteurs bernois.

— La Caisse d'assurance des instituteurs bernois, fondée par un décret du Grand Conseil du 30 décembre 1903 et mise sur pied le 1^{er} janvier 1904 par une commission spéciale, terminera en 1908 la 5^e année de son activité. Or, comme elle fut érigée avec la sanction du Conseil Exécutif pour une durée de 5 ans, dès cette année, la revision des statuts est à l'étude.

Jusqu'à ce jour bien des récriminations et bien des observations se sont fait jour contre cette institution de la part des sociétaires qui, à peu près tous, se croient financièrement trop mis à contribution.

Au 1^{er} janvier 1904 entraient obligatoirement dans la société tous les instituteurs âgés de moins de 43 ans, avec obligation de payer une cotisation annuelle de 5 % du traitement total et une mise d'entrée équivalente au 5 % du même traitement.

On a généralement trouvé que ces deux sommes sont trop élevées ; en effet la mise d'entrée répartie sur deux années et ajoutée trimestriellement à la cotisation fait, pour les $\frac{3}{4}$ des instituteurs, une somme dépassant 100 fr. annuellement. Or chacun s'est écrié qu'une pareille cotisation à une caisse est énorme, quels que puissent être les avantages que cette dernière est appelée à fournir à ses membres.

Et puis les membres du corps enseignant âgés de 43 ans et plus peuvent entrer dans la Caisse moyennant le paiement d'un rachat total unique de 1000, 1500, 2000, etc., suivant les années de services, ou payer la cotisation trimestrielle augmentée du rachat réparti sur un certain nombre d'années. Cela fait alors une retenue trimestrielle de 50, 60, 70 fr., etc., somme énorme, sur un salaire annuel de 1400, 1500, ou 1600 fr.

Bien des membres se sont rachetés qui ont actuellement peine à nouer leur budget et se repentent d'être entrés dans la Caisse. Et puis dans les statuts, très longs, assez enchevêtrés, il y a une foule d'obligations qui ne plaisent pas aux sociétaires.

¹ Les travaux de M. Vaney sont parmi les meilleurs de la psychologie expérimentale. Sous le titre « Mesure du degré d'instruction des élèves en calcul » (*Année psychologique, tome XI, page 146*) l'expérimentateur parisien avait déjà calculé le degré de force de l'enfant en calcul. La méthode de Vaney a été appliquée par Binet à l'examen pédagogique des anormaux d'école. (Voir l'ouvrage récent dont nous avons parlé dans la partie bibliographique, *Les Enfants anormaux*, par Alfred Binet et Dr Th. Simon, avec une Préface de Léon Bourgeois. Librairie Armand Colin, 1907.)

(La Réd.)

Aux nombreuses récriminations de ces derniers, les membres du Comité de la Caisse ont toujours répondu : « Quand on fonde une Caisse, il faut lui donner une base solide, un fonds à même de suffire aux éventualités ; si la caisse vous prend beaucoup d'argent actuellement, plus tard elle diminuera ses exigences ; elle est créée pour 5 ans par l'Etat et nous ne pouvons rien changer à ses statuts avant le terme. Prenez patience, après les 5 ans, on augmentera les avantages ou on diminuera vos cotisations. »

Or les synodes de cercle (sections de la Caisse) se convoquent actuellement pour présenter leurs vœux concernant la revision des statuts et les membres de la Caisse sont très étonnés d'entendre une autre guitare. Les présidents de section qui tiennent leurs ordres de Berne, ayant assisté à l'assemblée des délégués, déclarent que les principes essentiels sur lesquels la Caisse est établie ne peuvent être modifiés, qu'il ne sera tenu compte à Berne que des propositions ayant une valeur réelle et que le Conseil d'Etat se réserve d'accepter ou de refuser les desiderata présentés.

S'il en devait être ainsi, la revision des statuts serait fictive et les instituteurs qui ont dû entrer obligatoirement dans la Caisse d'assurance seraient des dupes. Mais, cette façon de majoriser des citoyens serait incompréhensible dans une république démocratique et j'aime à croire qu'à Berne on voudra bien tenir compte des principaux vœux des participants à la Caisse dont le seul beau rôle jusqu'à ce jour est de protéger la veuve et les orphelins. Là ne doit pas se borner sa seule action bienfaisante ; il faut que les adhérents, fortement mis à contribution, aient des avantages convenables de leur vivant ou alors mieux vaudrait revenir à l'ancien système.

Les membres de la Caisse du district de Porrentruy ont tenu une réunion en ville, le 6 juin dernier, sous la présidence de M. Fridelance, qui a très clairement exposé la situation. On y a entendu une foule de vœux qui seront repris et discutés dans une prochaine assemblée. En voici quelques-uns : 1° Cotisations trop élevées, 4 % au lieu de 5 %. 2° Puisque les prestations en nature font partie du traitement, en tenir compte dans le calcul du %. 3° L'âge auquel l'instituteur a droit à la retraite devrait être inscrit dans les statuts, même s'il n'est pas invalide. 4° L'Etat versera chaque année une somme au moins égale au montant des cotisations du corps enseignant. 5° Rendre le 100 % à ceux qui quittent l'enseignement. 6° Les membres de la 3^e section pourront faire partie de la seconde, etc., etc.

Les trois vœux essentiels qui, à mon avis, devraient être écoutés sont :

1° Le minimum de la pension de retraite sera du 40 % (au lieu du 30 % actuel).

2° La pension sera décernée après un terme fixe (30 ou 35 ans de service) si l'instituteur la réclame.

3° La cotisation annuelle se calculera au 4 % du salaire. A. POUPON.

*** **Court.** — Les membres de la Caisse d'assurance des instituteurs bernois, section de Moutier, se sont réunis jeudi 4 juillet dernier, sous la présidence de M. Poupon, maître à l'école primaire supérieure de Courrendlin. L'ordre du jour comportait la revision des statuts de la caisse d'assurance, question d'une importance capitale pour l'avenir économique du corps enseignant. M. Poupon a présenté sur cette question un rapport très étudié et dont les propositions ont été adoptées à l'unanimité par l'assemblée. Nous remercions vivement M. Poupon

pour son travail consciencieux, car nous avons constaté avec plaisir que nos intérêts sont en bonnes mains. Puissent les idées généreuses du rapporteur être prises en considération ! (*Voir plus haut.*)

M. Marchand, directeur de l'Ecole normale, a fait sur la *Cellule cérébrale* une conférence qui a été saluée par d'enthousiastes acclamations. C'est un travail fouillé, fruit d'une longue expérience et de sérieuses méditations, une étude physiologique réelle ; le rapporteur nous a montré, en quelque sorte l'enseignement guidé pédagogiquement par la science. Aussi M. Marchand a-t-il mérité mieux qu'un chaleureux merci.

Congés officiels. — Le Comité Central nous envoie, pour être communiquée à l'*Educateur*, une lettre de la Direction de l'instruction publique relative à la motion Marchand, dont il a été question dans le dernier numéro de ce journal. Tout en étant d'accord en principe avec le congé officiel donné à l'occasion des réunions synodales ou des conférences du corps enseignant, la Direction ne peut faire droit à la requête vu que cette affaire n'est pas de sa compétence. La prise en considération de demandes de congés officiels lui a attiré des réclamations de la part des autorités communales. D'après le règlement du 3 juillet 1895, déterminant les obligations des autorités scolaires, c'est, en effet, aux Commissions d'école qu'il appartient d'accorder au corps enseignant des congés pouvant aller jusqu'à quatorze jours.

H. GOBAT.

VAUD. — Etivaz. — La pittoresque église de l'Etivaz ne pouvait contenir, le mercredi 12 juin, l'affluence nombreuse qui s'était rassemblée pour rendre les derniers devoirs à Madame Gétaz, institutrice dans ce hameau.

La population entière, quoique en pleine fenaison, le corps enseignant, de nombreux parents et amis, ses petits élèves tout en pleurs, avaient tenu à apporter à son époux, notre collègue, leur témoignage de sympathie, et à marquer la grande perte que causait le départ de cette dévouée institutrice et excellente éducatrice, dans sa vraie acception.

MM. les pasteurs Bonnard et Galley rappelèrent l'influence bénie que Mme Gétaz a eue dans sa classe, et le dévouement sans bornes qu'elle apportait dans l'accomplissement de sa noble tâche.

Voici un trait rapporté par M. le pasteur Bonnard et qui en dira long sur la façon dont Mme Gétaz envisageait sa vocation. « Quelques semaines avant son décès, un de ses petits élèves rentrant à la maison disait à sa mère : « Maman, Madame Gétaz m'a dit qu'elle était aussi un peu ma maman ! »

Notre collègue, M. Delacuisine, instituteur, aux Moulins, visiblement ému, adressa, en termes excellents au nom du corps enseignant, du Comité de la S. P. V., et du Département, un dernier adieu à cette collègue distinguée et aimable, et rappela son activité féconde dans la carrière de l'enseignement.

Que son époux éploré, ses chers enfants, reçoivent encore ici l'expression de notre réitérée et sincère sympathie.

E. P.

CORRESPONDANCE

Rédaction de l'*Educateur*,

Je lis dans votre numéro du 13 courant quelques observations intéressantes sous le titre : Quelques lacunes de l'éducation moderne.

L'auteur commence par dire que « publier une brochure sur *l'art de mal élever*

les enfants serait peut-être nouveau et point banal.» Permettez-moi de vous signaler à ce sujet un très vieux livre où justement cette chose nouvelle et point banale a été entreprise. Je suis persuadé qu'en relisant ce vieil opuscule, l'éducateur moderne y trouverait matière à de suggestives et intéressantes comparaisons. Il finirait par dire : *Nil novi sub sole !*

Voici le titre :

Salzmann. Ch. Gotthilf : Krebsbüchlein oder Anweisung zu einer unvernünftigen Erziehung der Kinder.

Avec parfaite considération.

Reklam n° 3251, 52.

Dr H. SCHACHT.

GLANURES HISTORIQUES

Un lépreux vaudois à la fin du 16^{me} siècle

Ainsi que bien d'autres localités du pays, Cossonay avait sa maladrerie (ou maladière), soit un hôpital pour les lépreux. Elle se trouvait dans un lieu retiré, nommé St-Denis, sur la petite rivière de Veyron et dans la proximité du moulin banal de Senarclens. De nombreux villages de la contrée faisaient partie de la congrégation de cette léproserie. Or un habitant de Cuarnens, atteint de lèpre en 1589, fut, à la demande du châtelain et des gouverneurs de ce village, examiné par un médecin de Lausanne et le « barbier et cyrugien » de la Sarraz, qui attestèrent (par écrit) le cas de la maladie. Alors le lieutenant de Cossonay ordonna à ses gouverneurs de présenter le lépreux, pour être reçu, selon la coutume, dans la maladrerie de Cossonay, en lui fournissant les meubles et les objets suivants : un chapeau, un manteau, des gants, « des tracettes » (une crécelle), des souliers, l'intérieur d'un lit — une coultre, ung coussin de plumes, ung bon couvertoux et quatre lincueulx voyre davantage, s'il est possible — un pot à cuire, une pelle « pendante » et d'autres ustensiles, ainsi qu'une arche ferrée, fermant à clef. On leur enjoignit de le nourrir pendant six semaines, afin qu'il ne mendiât point. Des députés de Cuarnens se présentèrent donc devant le lieutenant de Cossonay, assisté des délégués du conseil; ils leur exposèrent qu'il avait plu à « Dieu d'affliger de lespre Amey de Monthioulx, leur prochain », et que Cuarnens appartenant à la congrégation de la maladrerie de Cossonay, ils les suppliaient l'y admettre. Le lieutenant et les charge-ayant du conseil acceptèrent le lépreux, « en le consolant de prendre à la bonne part de ce qu'il a plu à Dieu l'affliger de la dicte maladie ». On lui fit prêter le serment suivant : 1° d'être bon, fidèle et loyal sujet de LL. EE. ; 2° de ne pas sortir de la maladrerie pendant six semaines, et de ne point mendier ; 3° « de n'avoir jamais compagnie charnelle de femmes ny fillies pendant le temps qu'il sera contaminé de la dicte maladie et qu'il demeurera en dicte maladière ; 4° de s'abstenir de la compagnie de gens sains ; 5° de ne pas boire aux fontaines, sinon avec son gobelet ; de ne pas aller nu-pieds sur les grands chemins ; d'avoir toujours des gants lorsqu'il passerait des « passieux » (barrières), et de se fourvoyer lorsqu'il rencontrerait quelqu'un ; et, enfin, 6° de s'abstenir des viandes qui entretiennent et augmentent la lèpre et la donnent. Puis le lieutenant le mit en possession d'une des chambres de la maladrerie, « avec jouissance de pouvoir jouyr, gaudir et user des franchises, libertés et biens de la dicte maladière, selon sa part de rate. » — C'est un tableau de mœurs. — Ajoutons que la lèpre disparut bientôt entièrement du pays, et que la ville de Cossonay remit (environ l'an 1618), à titre d'abergement, les terres « vacquantes

et en frische» qui dépendaient de la maladrerie de St-Denis, à un habitant du village voisin de Chavannes-sur-le-Veyron.

En 1574, à Romainmotier, il y avait une paoure ladre (lépreuse) et en 1620, un suspect de ladrerie fut envoyé pour examen à Lausanne.

D'après L. de Charrière.

L.-J. MAGNIN.

BIBLIOGRAPHIE

Edelweiss, par Maurice Charvot. — Librairie Lapie, Lausanne. — Prix 2 fr. —

Joli recueil de vers inédits, avec une excellente préface du Dr Roméo Manzoni.

Dans une quarantaine de pièces de différente longueur, l'auteur exprime des sentiments très variés et d'une grande élévation.

Tels les vers suivants :

Sur le pierreux sentier où notre vie passe,
Il est possible aussi de jeter quelques grains
D'espérance et d'amour... Jetons-les dans l'espace,
Et tout autour de nous semons-les des deux mains.
Que notre route soit ici-bas longue ou brève,
Passons, toujours sereins, penchés sur le néant !
Quand la vague parfois menace notre grève,
Sachons être aussi forts que le gouffre est béant !

M. Charvot est une âme enthousiaste de la vérité et de la justice, une âme meurtrie par les plus cruelles épreuves et douloureusement affectée par le poignant spectacle de tant de maux, partage fatal de l'humanité dans l'état actuel de son développement. Aussi exprime-t-il parfois des paroles quasi désespérées, et n'était sa connaissance parfaite de la nature humaine et de ses ressources morales inépuisables, il en arriverait, semble-t-il, à douter du triomphe définitif du Bien.

J'ai voulu... j'ai semé... j'ai lutté sur la route...
Vains efforts ! Vains espoirs ! Rien n'a poussé ! — Le doute
Dans mon cœur ulcéré, seul est resté debout !
A quoi bon se donner puisque notre altruisme
Se heurte à chaque pas, au stérile égoïsme ?
Dès que l'espoir se meurt survient l'amer dégoût !

Mais les vers déjà cités et les suivants attestent que l'auteur n'est ni un désespéré, ni un dégouté et qu'il ne sait point mettre en pratique le conseil qu'il paraît donner ci-haut. C'est plutôt la voix de l'âme sensible et forte pour qui la douleur morale la plus cuisante se transforme en une jouissance exquise, la jouissance du poète, des âmes affinées, qui savent que la pensée est douleur parce (autant) qu'elle est lumière.

La pensée féconde,
Malgré tout, suit son cours.....

.....
Pareil à l'hirondelle
Le progrès est en l'air :
Il vole à tire d'aile
Lorsque brille l'éclair !
.....

Poussons vers l'idéal nous-mêmes la nacelle.

Philosophe perspicace, cœur aimant et sincère, M. Charvot est en outre un amoureux de la nature, doublé d'un fin observateur. C'est dire que la lecture de son livre mérite d'être recommandée : elle ne peut qu'être profitable à chacun : aux pessimistes d'abord, à qui, tout en confirmant les causes de leurs doutes, elle apportera les raisons supérieures qui soutiendront leur moral chancelant ; aux optimistes trop exaltés ensuite, dont elle modérera les enthousiasmes irréflechis et stériles. Et qui ne lira avec avantage des vers comme ceux-ci :

... Le bonheur n'est point le fruit de l'égoïsme :

Un lien secret unit toute l'humanité.

Je ne puis être heureux quand souffre mon voisin.

Ne vivre que pour soi, c'est toujours vivre en vain.

Luttons pour adoucir tous les maux du destin ;

Sur la route du bien ne faisons jamais grève :

Où germe du bonheur — S'affirme le divin !

N'étant point un favori des Muses, j'ignore les lois sévères de la poésie. Je m'abstiendrai donc de juger la structure du vers de M. Charvot et je me bornerai à observer qu'il a, sous ce rapport, de même que sous celui du fond, une sensible analogie avec celui du doux et profond philosophe Guyau.

A cause de son caractère essentiellement philosophique et moral, *Edelweiss* m'a paru devoir être présenté aux lecteurs de l'*Educateur*. Certes, d'aucuns y trouveront des imperfections — quelle œuvre fut jamais parfaite ? — mais je crois sincèrement que le lecteur, s'il ne peut souscrire à toutes les lignes de ce petit volume, (115 pages) rendra néanmoins hommage à la sincérité parfaite de son auteur et tirera profit de maints morceaux très suggestifs tels que : Mort de bébé, L'Impassible, Nirvana, Où est-il ? Sursum Corda ! et nombre de très jolis sonnets.

A. M.

La Lecture du jour, complémentaire des leçons de morale, d'éducation civique, d'histoire, de géographie et de sciences, par L. Villain, inspecteur primaire, L. Comtois et G. Loiret, instituteurs (librairie Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris), fr. 0 90.

Nombreux sont actuellement les livres offerts aux membres du corps enseignant comme complément aux diverses leçons qu'ils sont appelés à donner ; il importe d'en faire un choix judicieux. Celui qui nous est présenté aujourd'hui mérite certainement de prendre place parmi les livres auxquels nous avons souvent recours.

Les lectures, heureusement combinées et bien graduées, traitent tour à tour d'histoire, de géographie, d'hygiène, des sciences naturelles, des devoirs individuels et sociaux. Des rapports y sont sans cesse établis entre les mœurs d'autrefois et celles d'aujourd'hui ; les articles scientifiques y sont présentés d'une manière claire et concise ; les récits sont propres à suggérer ou compléter des causeries morales ; enfin, des morceaux de récitation, choisis dans les ouvrages des meilleurs poètes de l'enfance, résument et appuient la morale dégagée des pages lues. Tout morceau de lecture est précédé d'une pensée et suivi d'une illustration qui en rend la compréhension plus aisée ; un questionnaire et de nombreux exercices de rédaction et d'élocution placés à la fin de chacun des sujets traités seront

d'utiles auxiliaires des instituteurs soucieux de développer chez leurs élèves l'esprit d'observation et de concentration ; des explications de mots se trouvent au bas de chaque page.

Ce livre est vivement recommandé.

A. B.

L'enseignement du chant dans les écoles primaires, par E. D. D. Y. 2^{me} édition refondue et augmentée. — Joseph Van In et Co, éditeurs, Lierre. — Prix fr. 2,25.

La devise placée en tête de cette étude *Omnia autem probate, quod bonum est tenete* oblige évidemment l'auteur, — en premier lieu à examiner impartialement les moyens, procédés ou méthodes propres à donner aux élèves des écoles primaires une connaissance suffisante de la musique et, en second lieu, à présenter une conclusion conforme à cette recherche désintéressée. Nous croyons qu'il a pleinement rempli la tâche qu'il s'était imposée.

Après avoir défini ainsi le but de l'enseignement du chant à l'école primaire : « L'enfant doit être à même en quittant la dernière classe de déchiffrer, sans aide aucune, tel morceau de chant qu'il lui plaira d'apprendre » l'auteur étudie les causes de l'échec général de cet enseignement et il les trouve dans les difficultés que présente, avec la portée, la représentation graphique des sons et de la mesure.

Il examine successivement les diverses et nombreuses modifications proposées par ceux qu'il appelle « les Réformateurs de la musique » (« de l'écriture musicale », serait peut-être plus exact) pour en corriger les imperfections. Cette recherche comparative l'amène tout naturellement à se prononcer énergiquement en faveur de la méthode et de l'écriture Galin-Paris-Chevé et il conclut en ces termes :

« La méthode des chiffres est la seule rationnelle dans nos écoles, la plus avantageuse pour nos élèves et la moins fatigante pour nous. — C'est la méthode idéale pour l'enseignement du chant à l'école primaire. »

On ne saurait mieux dire et il est vraiment réconfortant — à notre époque de snobisme et de moutonnerie — de voir quelqu'un tenter une expérience et affirmer ensuite sa confiance, basée sur des faits, dans une méthode qu'il est plutôt bien porté de combattre... sans la connaître, la plupart du temps.

Ajoutons que cette étude est écrite simplement, clairement et qu'elle donne dans le premier chapitre d'intéressants renseignements sur l'éducation par la musique chez les anciens et au moyen âge.

GEM.

Nouveautés pédagogiques.

Ancel (J.) et L. Dugas. — Leçons de morale théorique et notions historiques. (Enseignement secondaire des jeunes filles. — Ecoles normales.) In-8. H. Paulin. 3 fr.

Bertrand (P.). — Le Jardin de l'instituteur, de l'ouvrier et de l'amateur. In-8 avec 60 grav. et 9 pl. Larousse. 1 fr. 20.

Binet (A.) et le Dr Th. Simon. — Les Enfants anormaux. Guide pour l'admission des enfants anormaux dans les classes de perfectionnement. In-12. Colin. 2 fr.

Braunschvig (Marcel). — L'Art et l'Enfant. Essai sur l'éducation esthétique. Préface de Jean Lahor. In-12. (Toulouse, Privat.) Didier. 3 fr. 50.

Cardot (E.). — Manuel de l'arbre pour l'enseignement sylvo-pastoral dans les écoles. Gr. in-4 avec 46 grav. Hachette. Publications du Touring-Club de France pour les écoles. Cart., 1 fr. 50.

PARTIE PRATIQUE

Série de préparations sur les constructions.

(Suite.)

II. — COMMENT LES MANŒUVRES ET LES MAÇONS S'Y PRENNENT POUR SOULEVER LES LOURDS MATÉRIAUX

Observations. Comment on met en place une des lourdes pierres de fondation. Usage du levier simple; ses propriétés: long, fort, inflexible. Comment les ouvriers s'en servent.

Objet d'intuition. Une règle. Si possible un petit appareil de démonstration.

Développement. Nous voulons imiter en petit le travail des manœuvres: un morceau de fonte représente le fardeau à transporter, un morceau de bois triangulaire le point d'appui, une règle le levier. Dans toute opération semblable il faut, comme ici, distinguer le fardeau, ou *résistance*, le *point d'appui* ou *point fixe* et la *force* ou *puissance*. Les bras de levier vont du point d'appui à la résistance d'une part, et à la puissance d'autre part. Comparez leur longueur. C'est ici un levier à bras inégaux. Combien le bras de la puissance est-il de fois plus long que celui de la résistance? L'observation et l'expérience nous conduisent à la loi: *Plus le bras de la puissance est long en regard de celui de la résistance, moins la force est grande.* Renversez cette loi. Comment les manœuvres en tiennent-ils compte? Ils placent le point d'appui aussi près que possible de la résistance.

Dessin schématique au tableau. Utilisation d'un petit appareil de démonstration, consistant en un fléau de balance simple, avec point de suspension ou d'appui mobile. Expériences: a) bras de puissance, 20 cm.; bras de résistance, 10 cm.; rapport? 2:1; le poids représentant la résistance étant de 2 kg., un poids d'un kilogramme lui fera équilibre; b) bras de puissance, 25 cm.; bras de résistance, 5 cm.; rapport? 5:1; conséquences? D'un certain nombre d'exemples semblables se dégage la loi: Plus le bras de la puissance est long en regard de celui de la résistance, plus la force qui fait équilibre à la résistance est petite; en d'autres termes: *les forces (résistance et puissance) sont en raison inverse de leurs bras de levier.*

Exercices: a) Quel est le poids de la pierre mue par un homme déployant une force de $1\frac{1}{2}$ q. m., au moyen d'un levier de 1,50 m. de long; le point d'appui est à 0,25 m. de l'obstacle; b) poids de l'obstacle, 180 kg.; bras de puissance, 1,60 m.; bras de résistance, 0,40 m.; force?; c) force, 62,5 kg.; bras de puissance, 2,40 m.; bras de résistance, 0,30 m.; résistance?; d) force, 40 kg.; résistance, 280 kg.; bras de résistance, 0,35 m.; bras de puissance, ?; e) résistance, 352,5 kg.; force, 47 kg.; bras de puissance, 1,50 m.; bras de résistance?

Quand le manœuvre veut faire avancer une lourde pierre, il plante le bout du levier en terre aussi près que possible du fardeau, et, au lieu de peser sur le bras de puissance, il le lève de toutes ses forces. Imitons ce travail au moyen d'une règle et d'un poids de fonte; où sont: a) le point d'appui (à l'extrémité du levier)?; b) la résistance (entre les deux bras de levier); les bras de levier?

Si l'appareil de démonstration s'y prête, montrer que la loi énoncée plus haut subsiste ici, et que les proportions trouvées dans les devoirs ci-dessus seraient les mêmes avec un levier de la nouvelle espèce.

Généralités sur les leviers: 1. Définition du levier simple: barre inflexible

qui se meut autour d'un point d'appui. 2. Définition des termes : point d'appui, bras de levier, résistance, puissance. 3. Quand la puissance et la résistance sont-elles en équilibre (loi des leviers) ?

Autres applications de la loi des leviers dans les constructions.

I. LA POULIE

Observations. Comment les seaux de mortier sont élevés jusqu'aux échafaudages. On porte parfois le mortier à dos d'homme, mais dès que la maison s'élève on emploie la *poulie*. Ses éléments : point fixe, roue à rainure, corde ; à une extrémité de celle-ci, le poids ; à l'autre, on tire.

Intuition. Modèle, et dessin schématique au tableau.

Examen du modèle et de ses parties. Représenter la force et la résistance par deux poids ; on constate que la force doit être un peu plus grande que la résistance ; pourquoi (frottement) ? quand y a-t-il équilibre entre elles ? Explications théoriques par le schéma : le diamètre horizontal est un levier à bras égaux. Où sont le point d'appui (centre de la roue), le bras de puissance et le bras de résistance (rayons opposés horizontaux) ? Lorsque la poulie tourne, ce sont d'autres de ses parties qui constituent le levier ; elle est donc comme une succession de leviers absolument semblables dont chacun prend insensiblement la place de l'autre. Les bras étant égaux, il n'y a pas de force épargnée. Cependant la poulie offre des avantages sur le transport à dos d'homme ; lesquels ? (Le manœuvre transporte non seulement sa charge, mais encore lui-même ; de plus, économie de temps.)

Recherches des élèves. Où la poulie est-elle utilisée en dehors des constructions ? (Remontage des horloges d'église ; dans les granges et les moulins, etc.)

II. LA MOUFLE

Observations des élèves. Où ont-ils vu des moufles en action ? quelles particularités ont-ils remarquées ? Comment les lourdes poutres sont-elles élevées à la hauteur du toit ?

Description méthodique. Deux corps de trois poulies chacun, l'un fixe en haut, l'autre mobile en bas. Modèle et dessin. Constatation de la loi : autant il y a de poulies, autant la force est de fois plus petite que la résistance. La démonstration de cette loi serait au-dessus de la portée d'élèves primaires. Inconvénient de la moufle : il faut beaucoup de temps pour l'élévation du fardeau, la corde devant passer successivement sur chacune des six poulies. On voit ici clairement que *ce que l'on gagne en force, on le perd en temps* (règle d'or de la mécanique).

III. LE TREUIL

Observations. Où est-il placé (généralement au haut de l'échafaudage) ? Ses parties : pieds, axe, manivelle, corde avec crochets.

Matériel. Modèle d'un treuil avec volant et axes de diamètres divers.

Imitation du fonctionnement. Ce qui se passe : la corde s'enroule autour de l'axe. On constate que plus la manivelle est longue, plus l'axe est de petit diamètre, moins il faut de force, mais plus il faut de temps (comme plus haut). Renverser la loi. Exemples : diamètre du volant, 12 cm. ; avec quatre axes de : a) 6 cm. ; b) 4 cm. ; c) 3 cm. ; d) 2 cm. de diamètre successivement adaptés à ce volant ; la force sera : pour a), 2 fois ; pour b), 3 fois ; pour c), 4 fois ; pour d), 6 fois plus petite que la résistance. D'où la loi : autant le diamètre du volant est de fois plus grand que celui de l'axe, autant la force est de fois plus petite que

la résistance ; en d'autres termes : *les rapports des diamètres sont en raison inverse de celui des forces.*

Comment faire lorsque le treuil ne peut être établi au haut de l'échafaudage ? On y place une poulie sur laquelle passe la corde.

Observation de treuils avec roues dentées. Rôle du cran de sûreté. Le rapport du nombre des dents, ses conséquences.

Applications. Fournir trois des quatre données : rayon de l'axe, longueur de la manivelle, résistance, force ; faire rechercher la quatrième.

(A suivre.)

E. B.

ENSEIGNEMENT DE LA COUPE

(Suite et fin.)

Pantalon pour jeune fille.

COUPE DES PARTIES ACCESSOIRES

La ceinture du pantalon de jeune fille est droite et divisée en deux parties ; la lisière devra suivre le bord supérieur du vêtement.

Les deux bandes destinées à cette ceinture auront 7 à 8 cm. de hauteur (soit 3 ou 4 cm. après confection), et une longueur égale à la moitié du tour de ceinture plus 2 cm.

Les faux-ourlets qui devront garnir les ouvertures de côté auront en longueur, parallèlement à la lisière, la ligne AO plus 3 cm., et environ 3 ou 4 cm. de largeur.

On donnera au poignet du bord inférieur un centimètre et demi environ de largeur après confection, et pour demi-longueur les $\frac{2}{3}$ de la ligne CD, base du rectangle.

Attirer l'attention des élèves sur le sens de l'étoffe dans toutes ces parties du pantalon : ceinture, faux-ourlets, bandes du bord inférieur. Faire remarquer aussi à propos de ces dernières que si le pantalon est garni d'une broderie, il faut deux bandes de 2 $\frac{1}{2}$ cm. pour chaque jambe ; si l'on coud une dentelle, on ne coupe qu'une seule bande de 4 cm.

CONFECTION DU PANTALON.

Nous conseillons beaucoup à Mesdames les Maitresses de faire précéder la confection de ce vêtement d'exercices de couture qui prépareront les élèves et leur permettront de coudre le vêtement avec beaucoup plus d'assurance et d'habileté.

Le premier exercice sera l'étude du poignet du bord inférieur. Chaque élève recevra une bande d'étoffe de 6 à 7 cm. de hauteur, ayant la largeur du pantalon, et représentant la partie inférieure de celui-ci. On adaptera à cette bande fermée préalablement par une couture rabattue, un poignet semblable à celui du pantalon. L'exercice peut être réduit aux $\frac{2}{3}$ ou aux $\frac{3}{4}$.

Le second exercice préparera aux faux-ourlets de l'ouverture, partie toujours difficile pour les élèves et qui demande à être répétée plusieurs fois, si l'on veut que les enfants arrivent à préparer le travail elles-mêmes.

Le troisième exercice sera l'étude de la ceinture ; on peut même en faire deux : l'un pour la partie de devant, l'autre pour la partie de derrière, les fronces ne se répartissant pas de la même manière dans les deux cas.

Enfin, on pourrait ajouter un quatrième exercice consistant en un ourlet surmonté de trois petits plis.

Il est bien entendu que toutes les leçons relatives à la confection seront collectives. C'est le seul moyen de permettre aux élèves les moins adroites d'acquérir un peu d'habileté. Travailler vite et bien, tel est le but à atteindre dans les leçons réservées à la confection. Si la maîtresse ne se montre pas exigeante sur la quantité de travail que doit produire chaque enfant, les inhabiles et les paresseuses n'avanceront qu'avec beaucoup de peine et seront vite découragées.

On n'oubliera pas que, de nos jours, la machine à coudre joue un grand rôle dans les familles. Il faut donc expliquer de quelle manière on procéderait si l'on devait faire usage de la machine. La préparation du travail, la manière dont on le bâtit, sont des points très importants, que l'on couse à la main ou à la machine, et certains principes devront être observés dans tous les travaux.

Pour la confection du pantalon, procéder de la manière suivante :

Fermer la jambe par la couture rabattue LG, en commençant du côté du bord inférieur. Faire bien attention de ne pas préparer chaque partie pour la même jambe. Confectionner l'ourlet (2 cm. après confection) et les petits plis auxquels on donne 4 à 5 millimètres de largeur ; mettre entre eux une distance égale à leur hauteur. Si le pantalon est à poignet et qu'il reçoive un volant ou une broderie, on commencera par le bas. Il est plus facile de poser le poignet et la garniture quand la couture de la jambe n'est pas encore faite. Si le poignet est d'une seule pièce, il sera cousu, à l'endroit, au point de posure, ou point de poignet, et rabattu à l'envers au point d'ourlet. On peut laisser 2 cm. non froncés, cousus au point de piqûre de chaque côté de la couture. Si l'étoffe est épaisse, on pose la bande au moyen d'une couture faite en dedans. Coudre au bord du poignet une dentelle à laquelle on donne très peu d'ampleur. Si la garniture se compose d'une bande festonnée, brocée, ou ourlée à jours, on lui donne en longueur une fois et demie celle du poignet ; celui-ci est alors divisé en deux bandes égales de 2 cm. de largeur entre lesquelles on place la garniture, préalablement froncée.

Garnir les ouvertures de côté (ligne AD) d'un ruban de fil posé à plat, s'il s'agit d'une étoffe épaisse, ou de faux-ourlets rapportés si le vêtement est en simple toile de coton. La partie de derrière croise sur celle de devant, par conséquent la bande du devant sera posée à l'envers et rabattue au point d'ourlet, tandis que celle de derrière sera posée à l'endroit et rabattue au point de piqûre. Bien soigner les points d'arrêt.

Assembler les deux jambes du pantalon en réunissant, par une couture rabattue, les deux lignes JG et les deux lignes HG, en plaçant bien l'une contre l'autre, les deux extrémités G de la couture de la jambe.

Dans tout travail soigné, les ceintures seront posées à l'endroit, au point de poignet dans les parties forcées, au point de piqûre dans les parties lisses. On peut aussi coudre ces bandes en couture, à l'envers.

Placer le milieu de la ceinture de devant sur la couture ; réserver de chaque côté de celle-ci un espace lisse de 2 cm. environ, et répartir également les fronces jusqu'aux faux-ourlets. Faire une petite couture en dedans, à chaque extrémité de la ceinture puis rabattre au point d'ourlet après avoir préalablement bâti à points un peu serrés.

On procède de la même manière pour la ceinture de derrière, mais en fronçant sans interruption d'une ouverture à l'autre.

Faire une boutonnière verticale au milieu devant et derrière, et une boutonnière horizontale à chaque extrémité des ceintures.

RACCOMMODAGE DU PANTALON.

La partie du pantalon qui s'use le plus vite est l'entre-jambe. Le raccommodage consiste en pièces coupées comme l'indique la fig. 96. (a b c d) Remarquer que la partie de devant est plus vite usée que celle de derrière.

Découdre tout d'abord les coutures d'assemblage jusqu'à 2 ou 3 cm. au-dessus de a et au-dessous de d ; tailler de a à b, de b à c et de c à d, en relevant bien toute la partie usée. Préparer un morceau ayant pour longueur bc, plus 2 ou 3 cm. et pour largeur la distance comprise entre la ligne bc et le point G, plus 2 ou 3 cm. en ayant soin que le sens de la lisière suive la ligne bc. Coudre la pièce en commençant ou au point d, ou au point a, selon le côté qu'on raccommode, et de manière que ce soit le morceau neuf qui rabatte sur le pantalon ; les coutures seront plutôt plates et pas trop étroites. Une fois la pièce rabattue, donner exactement au pantalon la forme qu'il avait précédemment, en appliquant le même côté de l'autre jambe sur le morceau neuf. Faire la même opération à la partie de derrière si cela est nécessaire, puis refaire les coutures d'assemblage, en ayant soin de bien reprendre la posure ; pour cela, il faut toujours découdre 2 ou 3 centimètres de plus à la rabattue.

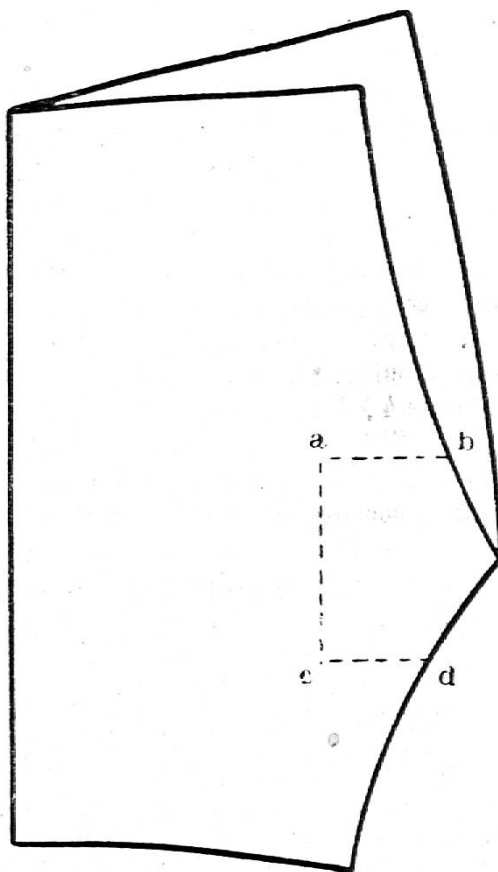


Fig. 96.

La maîtresse insistera beaucoup sur la nécessité d'apprendre à bien raccommoder tous les vêtements ; elle fera remarquer qu'un joli raccommodage rend le vêtement presque neuf et dénote de l'ordre et de l'économie, deux des qualités essentielles de la maîtresse de maison.

Rappeler qu'il faut choisir, pour les raccommodages, une toile souple, pas trop serrée. Si le tissu était plus fort que celui du vêtement, les parties placées autour de la pièce se déchireraient facilement.

L^{sa} PICKER.

DICTÉES

Degré supérieur.

Le cuirassé

I

Comme c'est peu de chose, de loin, cette masse énorme qui s'appelle le cuirassé ! Une sorte de cétaqué noirâtre endormi sur les flots, à peine bercé par la houle, immobile comme un tronc d'arbre ou comme un alligator bâillant au soleil. Et c'est

là, cependant, ce monstre qui, aux jours de bataille, dans la rouge lueur des combats, tonne comme un volcan, crache sa poudre et son fer dans la flamme et la fumée. De loin, le cuirassé paraît un joujou, semblable à ces jouets mécaniques en forme de navires que les enfants regardent aux devantures des bazars. C'est, en réalité, une *colossale* forteresse mouvante, le plus formidable des instruments de mort que l'homme ait encore inventés.

II

Oui, il semble indestructible, ce cuirassé. Il donne la sensation la plus complète, la plus absolue de la force. Et, pourtant, — hélas ! — pourtant, il suffit, parfois, de le frapper à la tête pour en faire une épave. Claude Bernard nous apprendait qu'une piqûre d'aiguille à un point précis du cerveau, suffit pour donner immédiatement le diabète. Le cuirassé, lui aussi a un cerveau. Un obus éclatant dans le blockhaus du commandant, une piqûre d'épingle dans ce géant, et c'en est fait. Goliath est mort.

G. CLARETIE.

ORTHOGRAPHE D'USAGE. — Faire chercher dans le dictionnaire, 10 mots commençant par *col* ne prenant qu'un l et 10 avec double lettre l.

Col : colosse, coléoptère, colère, coli ou colis, colibri, colimaçon, colombe, colonne, colorer, colifichet.

Coll : colle, collation, collaborer, collectif, collection, collège, collègue, collet, collier, colline.

VOCABULAIRE

Cuirassé. — Navire de guerre muni d'une armure protectrice ou blindage.

Cétacé. — Ordre de mammifères marins, carnivores, qui ont extérieurement la forme d'un poisson : la baleine.

Houle. — Ondulation de la surface de la mer après une tempête.

Alligator. — Genre de reptiles aquatiques : le caïman.

Monstre. — Animal ou végétal qui n'est pas conformé comme ceux de son espèce. Exemples : un poulet à deux têtes. Une fleur double. Au figuré : épouvantail. Adjectivement : prodigieux, énorme.

Epave. — Objet abandonné ou flottant sur la mer, échoué sur le littoral ou coulé à fond.

Claude Bernard. — Illustre physiologiste français, 1813-1878. Par ses travaux importants, il a justifié cette phrase d'un de ses admirateurs : « Bernard n'est pas un physiologiste, c'est la physiologie même. »

Diabète. — Maladie caractérisée par une abondante sécrétion d'urines chargées de sucre.

Blockhaus. — En marine : Abri blindé destiné à protéger des balles et des projectiles de petit calibre le commandant qui s'y tient pour surveiller le combat.

A. REVERCHON.

Effets des éclipses totales de soleil sur les hommes, sur les animaux et sur les plantes.

Les éclipses totales de soleil excitaient autrefois de véritables terreurs ; même en mil six cent cinquante-quatre, sur la simple annonce d'une telle éclipse, Paris tout entier fut en émoi, et beaucoup d'habitants allèrent se cacher dans les caves lorsque le phénomène se produisit. Aujourd'hui encore l'arrivée de la totalité

effraye les populations peu civilisées, même quand elles sont prévenues; et il n'est personne qui, ignorant la vraie durée de l'éclipse, ne lui attribue une longueur deux ou trois fois trop grande.

Les animaux sont frappés également de l'arrivée inattendue de la nuit produite par l'éclipse. On raconte qu'à Londres, pendant l'éclipse de mil sept cent quinze, les chevaux qui labouraient ou qui marchaient sur les grandes routes refusèrent d'avancer et se couchèrent. La même chose eut lieu en 1842 pour des chevaux, des bœufs et des ânes. Les moutons, les animaux de basse-cour abandonnent souvent leur nourriture, se blottissent ensemble ou regagnent les lieux où ils ont l'habitude de giter.

Très souvent les coqs chantent, tandis que les oiseaux cessent de se faire entendre et se rendent aux endroits où habituellement ils passent la nuit; les hiboux et les chauves-souris quittent leurs retraites. Les insectes eux-mêmes sont impressionnés: on a vu des fourmis abandonner leurs fardeaux pour les reprendre lors de la réapparition de la lumière.

En général, les fleurs et les feuilles qui se ferment pendant la nuit se ferment aussi pendant l'obscurité des éclipses totales, surtout quand cette obscurité est longue.

Occupations des Vaudois.

I L'agriculture occupe à peu près la moitié des Vaudois; l'industrie vient bien en arrière. Encore faut-il s'entendre: le vacher des Alpes qui fait des fromages et les vend, le meunier qui règle les roues de son moulin, le cordonnier qui fabrique des souliers et les aligne dans son étroite devanture, le chapelier, l'horloger, le maître d'hôtel même qui héberge compatriotes et étrangers... tous ceux-là et bien d'autres sont des industriels et aussi des commerçants; nos gens se plaisent à ces occupations; à la campagne, ils y joignent souvent la culture d'un petit domaine; en ville, ils s'y consacrent tout entiers; et, s'ils ont laissé prendre un certain nombre de métiers par des étrangers ou des confédérés allemands, ils en conservent heureusement d'autres. Mais la grande industrie, telle que la connaît la Suisse orientale, celle qui aglomère des centaines d'ouvriers, couvre un pays de ses produits et les exporte au dehors, n'existe chez nous qu'à l'état d'exception.

(E. Buttet.)

Ed. ROSSIER.

II Combien de choses ne fabrique-t-on pas dans le canton de Vaud! On y tisse le chanvre et le lin, on y fait des blouses commodes, des vêtements parfaits, des chapeaux qui couvrent bien la tête et des bottines qui se moulent au pied. On imprime en caractères impeccables des vers et de la prose de valeur diverse. Les ouvriers clicheurs, doreurs, relieurs ne le cèdent à qui que ce soit. Dans un domaine plus substantiel, on prépare une bière dont la fraîcheur aide à supporter les chaudes journées d'été; les vacherins du Jura, les fromages de nos Alpes laissent à ceux qui les apprécient une saveur délicate; aucun passant ne traverse Rolle sans se munir de petits pains, et la jeune étrangère qui a terminé à Lausanne une éducation déjà bien avancée garde aux confiseurs de notre capitale un souvenir reconnaissant.

(E. Buttet.)

Ed. ROSSIER.

En Suède.

Tantôt le sol est sec, mamelons de dur granit tacheté de bruns lichens et des racines tordues de pins rabougris; tantôt des terrains tourbeux montrent leur verte

chevelure d'herbages aquatiques s'inclinant sous le vent. Presque pas de routes, très peu de villages, les habitations ne se groupent guère ; sur les rares prés, une ferme isolée, pauvre maison de bois, carrée, peinte à l'ocre rouge, avec les angles et les encadrements de fenêtres blancs ; à côté, le fenil et un silo pour les légumes. Les fermes, comme toutes les maisons du Nord, ont un cachet spécial de nudité, j'allais dire de tristesse ; aucun jardin, aucun arbre à l'entour, pas de clos potager ; l'herbe croît jusqu'aux murs, et le paysan peut littéralement commencer à faucher devant sa porte.

(E. Buttet.)

Dr CHATELAIN.

La fauvette.

A. NUSSBAUM.

mf *f* *f*

O fau-vet - te, Jo - li - et - te !

Rei - ne de
Don - ne - moi
J'ad - mi - re
Res - te vers

mf *f* *doux*

nos buis-sons, Re - dis-moi tes chan-sons,
des le - çons Pour sa - voir tes chan-sons,
tes chan-sons, Je goû - te leurs doux sons,
ma mai - son Pour tou - te la sai - son,) Sous l'om-bra - ge

f *doux*

très doux *rall.*

Du bo - ca - ge, Sous l'om-bra - ge Du bo - ca - ge.

très doux *rall.*

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

1er SERVICE

MM. les instituteurs et Mmes les institutrices sont informés qu'ils doivent adresser au Département une lettre pour chacune des places qu'ils postulent et indiquer l'année de l'obtention de leur brevet.

Le même pli peut contenir plusieurs demandes.

Les demandes d'inscription ne doivent être accompagnées d'aucune pièce. Les candidats enverront eux-même leurs certificats aux autorités locales.

PLACES AU CONCOURS

INSTITUTEURS : Vevey : fr. 2300 à 2700, suivant années de services dans le canton, pour toutes choses. Le titulaire sera tenu d'habiter dans le territoire de la commune ; 26 juillet. — **Ste-Croix :** fr. 1620 et un appartement ; 30 juillet.

INSTITUTRICES : Ursins : (enfantine et ouvrages) fr. 600 plus logement, plantage ou indemnité et le bois nécessaire au chauffage de la salle d'école ; 26 juillet. — **Vuibroye :** fr. 1000 plus logement, jardin, plantage et le bois nécessaire au chauffage de la salle d'école ; 26 juillet. — **Le Chenit :** (école enfantine au Sentier) fr. 600 et le bois nécessaire au chauffage de la salle d'école ; 26 juillet. — **Ste-Croix :** (2 places) fr. 1220 pour toutes choses ; 30 juillet. — **Pully :** (Monts de Pully) fr. 1000, plus logement, plantage et 8 st. bois à charge de chauffer la salle d'école ; 30 juillet. — **Prilly :** fr. 1000 et autres avantages légaux ; 2 août.

2e SERVICE

COLLÈGES COMMUNAUX

Payerne : Le poste de maître de français au Collège et à l'Ecole supérieure de Payerne est au concours. — Eventuellement, le titulaire peut être appelé à donner d'autres leçons.

Obligations : 30 heures de leçons par semaine.

Traitement annuel : 2500 fr. avec augmentations successives jusqu'au maximum de 2800 fr.

S'inscrire au département de l'instruction publique et des cultes (2^{me} service) jusqu'au 20 juillet prochain, à 6 heures du soir.

NOMINATIONS

Le 6 juillet, le Conseil d'Etat a nommé à titre définitif, M. Ernest Ansermet, comme maître d'arithmétique et de comptabilité au collège cantonal.

Dans sa séance du 16 juillet 1907, le Conseil d'Etat a nommé M. Paul Manuel, professeur extraordinaire à l'Université de Lausanne, en qualité de directeur de l'école d'ingénieurs de cette université.

JEUNE FILLE

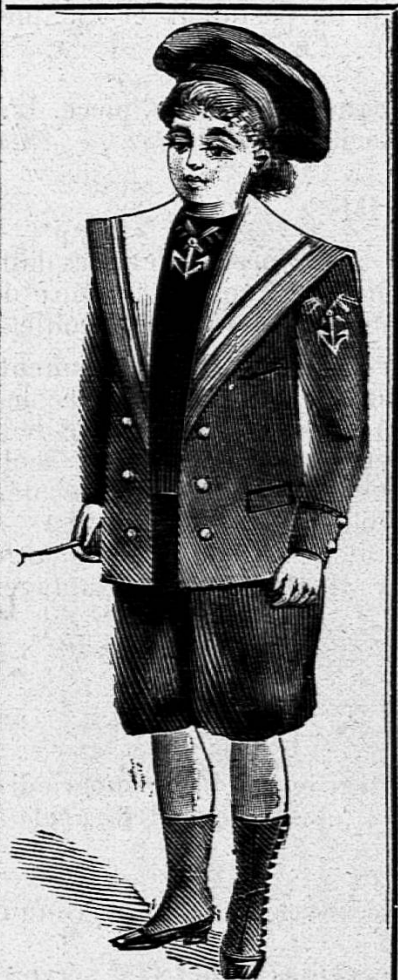
de 16 ans, maniant la machine à écrire, cherche place dans famille d'instituteur ou de commerçant, où elle aiderait dans le ménage ou bureau et pourrait se perfectionner dans le français. On serait prêt à payer petite pension.

S'adresser à M. Siegin, Haltingerstrasse, 63, Bâle. (H 4513 Q)

COQUELUCHE Remède infailible
GUÉRISON EN QUELQUES JOURS. — Notice gratis.
Ecr. à M. LESCÈNE, 1^{er} Prix des Hôpitaux de Paris, à LIVAROT (Calvados)

VETEMENTS

SUR MESURE ET CONFECTIONNÉS



façon

ÉLÉGANTE ET SOIGNÉE

2 Coupeurs à la Maison

COSTUMES SPORT

& Costumes enfants, tous genres

MAISON MODÈLE

MAIER & CHAPUIS, Rue du Pont, LAUSANNE

CHEMISES BLANCHES & COULEURS

PRIX MODÉRÉS
marqués en chiffres
connus.

Escompte
habituel 3⁰/₀

10⁰/₀

aux
membres
de la
S.P.R.

ÉPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 56, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

CH. CHEVALLAZ

Rue du Pont, 11, LAUSANNE — Rue de Flandres, 7, NEUCHÂTEL
Rue Colombière, 2, NYON.

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix,
du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :

Chevallaz Cercueils, Lausanne.

Systemes
brevetés.

MOBILIER SCOLAIRE HYGIÉNIQUE

Modèles
déposés.

Maison

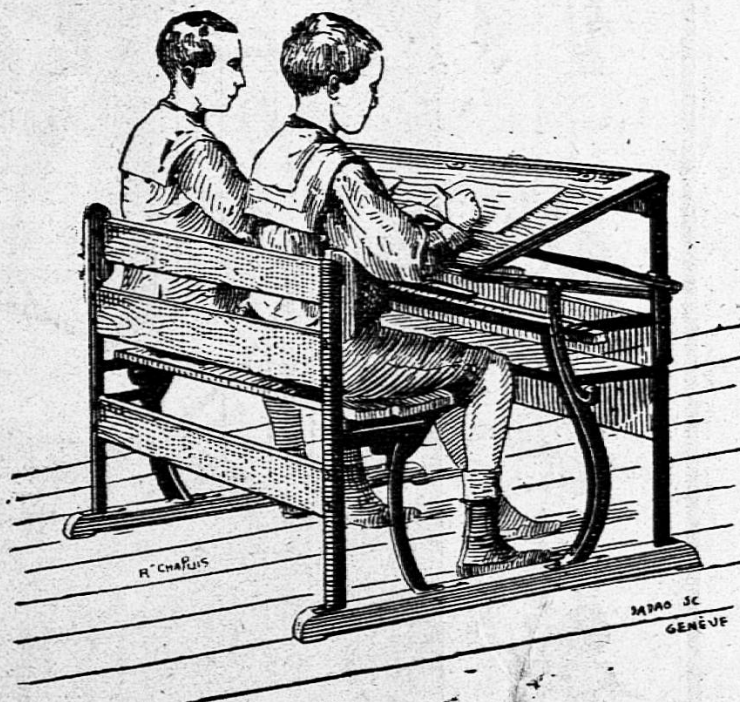
A. MAUCHAIN GENÈVE

Médailles d'or :

Paris 1885 Havre 1893
Paris 1889 Genève 1896
Paris 1900

Les plus hautes récompenses
accordées au mobilier scolaire.

Attestations et prospectus
à disposition.



Pupitre avec banc Pour Ecoles Primaires

Modèle n° 20
donnant toutes les hauteurs
et inclinaisons nécessaires
à l'étude.

Prix : fr. 35.—.

PUPITRE AVEC BANC ou chaises.

Modèle n° 15 a

Travail assis et debout
et s'adaptant à toutes les tailles.

Prix : Fr. 42.50.

RECOMMANDE

par le Département
de l'Instruction publique
du Canton de Vaud.

TABLEAUX-ARDOISES

fixes et mobiles,
évitant les reflets.

SOLIDITÉ GARANTIE

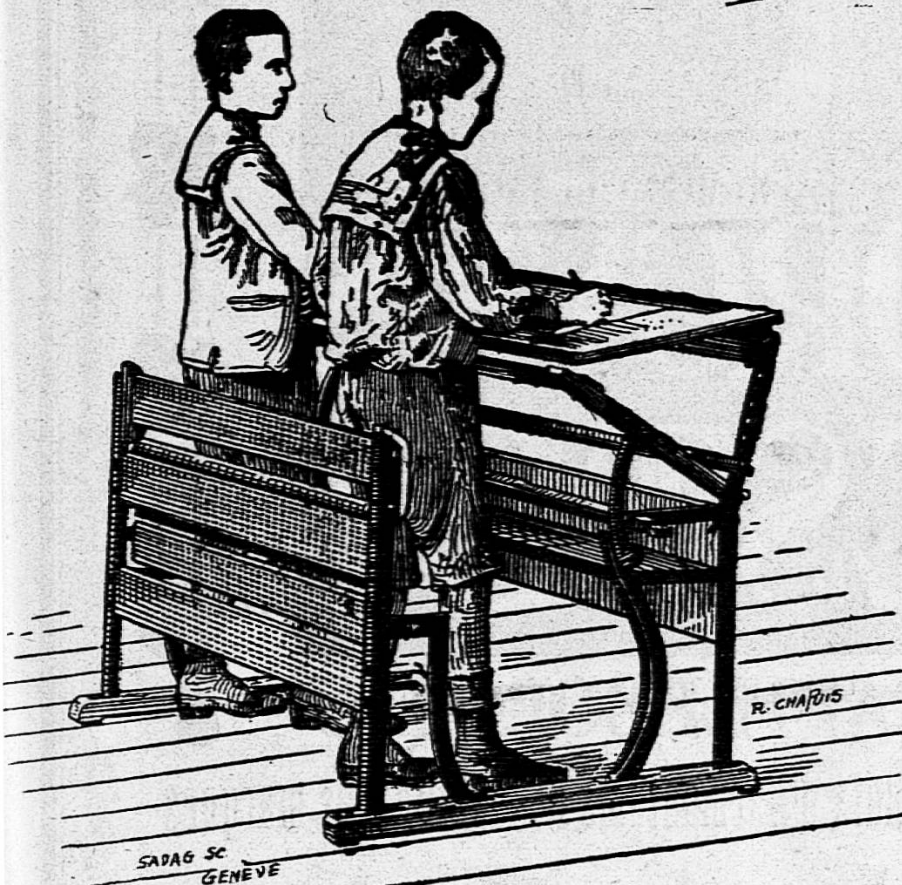
PORTE CARTE GÉOGRAPHIQUE MOBILE

et permettant l'exposition horizontale rationnelle

Les pupitres « MAUCHAIN » peuvent être fabriqués dans toute localité
S'entendre avec la maison.

calités vaudoises ou notre matériel scolaire est en usage : Lau-
ve, dans plusieurs établissements officiels d'Instruction ; Mon-
Vevey, Yverdon, Moudon, Payerne, Grandcour, Orbe, Chavan-
norbe, Morges, Coppet, Corsier, Sottens, St-Georges, Pully,
az, Ste-Croix, Veytaux, St-Légier, Corseaux, Châtelard, etc.

INSTRUCTION SIMPLE — MANIEMENT FACILE





**ORGANES
ESTEY**

BRATTLEBORO:É·U

Très grand choix d'Harmoniums des meilleures marques

Foëtisch Frères

FACTEURS DE PIANOS ET HARMONIUMS A LAUSANNE

Succursale à VEVEY

MAISON DE CONFIANCE FONDÉE EN 1804

Ateliers de réparations pour tous instruments

Lausanne. — Imprimeries Réunies.

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

XLIII ANNÉE — Nos 31-32.



LAUSANNE — 10 août 1907.

L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET·ECOLE·REUDIS·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie
à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

U. BRIOD

Maître à l'Ecole d'application annexée aux Ecoles normales vaudoises.

Gérant : Abonnements et Annonces :

CHARLES PERRET

Instituteur, Route de Morges, 24, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : R. Ramuz, instituteur, Grandvaux.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHÂTEL : C. Hintenlang, instituteur, Noiraigue.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires
aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE



SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Comité central.

Genève.
MM. Baatard, Lucien, prof., Genève.
Charvoz, Amédée, inst., Chêne-Bougeries.
Groscurin, L., prof., Genève.
Rosier, W., cons. d'Etat, Genève.
Martin, Edmond, Genève.
Pesson, Ch., inst., Céigny.
MM^{lles} Muller, inst., Genève.
Pauchard, A., inst., Genève.

Jura Bernois.
MM. Gylam, A., inspecteur, Corgémont.
Duvelsin, H., direct., Delémont.
Baumgartner, A., inst., Bienne.
Chatelain, G., inspect., Porrentruy.
Moeckli, Th., inst., Neuveville.
Sautelin, instituteur, Saicourt.
Cerf, Alph., maître sec., Saignelégier.

Neuchâtel.
MM. Rosselet, Fritz, inst., Bevaix.
Latour, L., inspect., Corcelles.
Hoffmann, F., inst., Neuchâtel.
Brandt, W., inst., Neuchâtel.

Busillon, L., inst., Couvet.
Barbier, C.-A., inst., Chaux-de-Fonds.

Vaud.
MM. Pache, A., inst., Moudon.
Rochat, P., prof., Yverdon.
Cloux, J., inst., Lausanne.
Baudat, J., inst., Corcelles s/Concise.
Dériaz, J., inst., Baulmes.
Magnin, J., inst., Lausanne.
Magnenat, J., inst., Oron.
Guidoux, E., inst., Pailly.
Guignard, H., inst., Veytaux.
Fallettaz, C., inst., Arzier.
Briod, E., inst., Lausanne.
Visinand, E., inst., Vers-chez-les-Blanc.
Martin, H., inst., Chailly/Lausanne.

Tessin.
M. Nizzola, prof., Lugano.
Suisse allemande.
M. Fritschl, Fr., Neumünster-Zurich.

Bureau de la Société pédagogique de la Suisse romande.

MM. Rosier, W., conseiller d'Etat, président, Petit-Lancy.
Lagotata, F., rég. second., vice-président, La Plaine, Genève.
Guex, F., directeur, rédacteur en chef, Lausanne.
MM. Charvoz, A., inst., secrétaire, Chêne-Bougeries.
Perret, G., inst., trésorier, Lausanne.

Caisse de Prévoyance Suisse

Société mutuelle d'Assurances sur la vie

Fondée avec coopération de Sociétés d'utilité publique

Les bénéfices reviennent en totalité aux assurés.

Capitaux assurés au 31 décembre 1906

Fr. 47 599 023.

Avantages spéciaux aux membres de la S. P. V.

résultant de la convention du 2 juin 1906

S'adresser à MM. : **Pradervand**, inst. à Avenches; **Tschumy**, instituteur à Cour sous Lausanne; **Rochat**, instituteur à Vallorbe; **Walter**, professeur à Cully, aux agents dans toutes les villes du canton, ou à M. **S. Dessauges**, inspecteur, 27, avenue du Simplon, à Lausanne, membre auxiliaire de la S.P.V.

Edition

PAYOT & C^{ie}

Edition

Rue de Bourg - LAUSANNE - Rue de Bourg

Dernières Publications ❖ Pour Bibliothèques

ÉDOUARD ROD. — **L'Ombre s'étend sur la montagne.** 3.50

Dr J. HUNZIKER. — **La Maison suisse.** Tome IV : *Le Jura* (Suisse romande), avec 130 autotypies, dessins et croquis représentant des types d'architectures. 8.—

J. DE MESTRAL COMBREMONT. — **Le Fantôme du Bonheur.** In-16. 3.50

ISABELLE KAISER. — **L'Eclair dans la voile.** In-16. 3.50

C.-F. RAMUZ. — **Les Circonstances de la vie.** In-16. 3.50

PHILIPPE MONNIER. — **Venise au XVIII^{me} siècle.** Volume in-8 écu. 5.—

VICTOR-H. BOURGEOIS. — **Impressions artistiques et archéologiques à Florence.** Vol. in-8 écu de 195 pages. 2.—

Préservez les enfants de l'alcool !!

De l'avis unanime de MM. les Docteurs, l'alcool sous toutes ses formes est nuisible aux enfants. La boisson non alcoolique la meilleur marché, ne contenant aucune substance nuisible, la plus substantielle grâce à son riche contenu en sucre, est sans contredit

Citrol

Le Citrol, dans sa nouvelle composition, sans saccharine, est l'**idéale boisson sans alcool et à la portée de chaque enfant, grâce à son bon marché.** Le rouleau de Citrol pour 6 verres de limonade, peut s'acheter dans toutes les épiceries, confiseries, boulangeries, drogueries et pharmacies au prix de 20 cent. seulement.

TECHNICUM DE LA SUISSE OCCIDENTALE A BIENNE

La place nouvellement créée à l'Ecole des postes pour un professeur de langues et d'histoire est mise au concours. Entrée en fonctions au 1^{er} octobre prochain.

Les postulants, porteurs d'un **brevet de maître secondaire**, doivent être en mesure d'enseigner en français et en allemand. La préférence sera donnée à un candidat qui a aussi un brevet de maître primaire.

Traitement initial: fr. 3500.

Les demandes d'inscription accompagnées des pièces nécessaires sur les études et l'activité des candidats, sont à adresser jusqu'au 13 août 1907 inclusivement à :

Monsieur AUGUSTE WEBER, Président de la Commission de surveillance du Technicum à Bienne.

Bienne, 29 juillet 1907.

(B1. 1260 Y)

P. BAILLOD & C^{IE}

Place Centrale • LAUSANNE • Place Pépinet.

Maison de premier ordre. — Bureau à La Chaux-de-Fonds

Montres garanties dans tous les genres en **métal**, depuis fr. 6; **argent**, fr. 15; **or**, fr. 40.

Montres fines, Chronomètres. Fabrication. Réparations garanties à notre atelier spécial.

BIJOUTERIE OR 18 KARATS

Alliances — Diamants — Brillants.

BIJOUTERIE ARGENT

et Fantaisie.

ORFÈVREURIE ARGENT

Modèles nouveaux.

RÉGULATEURS

depuis fr. 20. — Sonnerie cathédrale

Achat d'or et d'argent.

English spoken. — Man spricht deutsch.

GRAND CHOIX

Prix marqués en chiffres connus.

Remise

10 % au corps enseignant.

